

BULLETTIN D'INSCRIPTION AU VIDE GRENIER DU 06 juillet 2025

à renvoyer par courriel à : amicale.chasseursauignon@orange.fr, courrier à

Nom: GAUTIER.....Prénom:..GATIEN.....

Tel: 06 36 61 31 92.....Émail:gatiengautier@laposte.net

joindre une photocopie recto verso de la carte d'identité

TARIF sans voiture 2 m => 8 euros.

TARIF avec voiture minimum 5 m => 16

euros. TARIF(remorque, camion, fourgon) minimum 6 m => 19

euros TARIF (grande remorque, camping car) minimum 8 m=> 25

euros Mètre supplémentaire 1 m => 4

euros.

Je joins mon règlement de€ par chèque à l'ordre «amicale des chasseurs de l'aiguillon.

L'inscription sera effective dès réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement; une confirmation d'inscription peut vous être adressée par courriel

Je déclare sur l'honneur:

-ne pas être commerçant

-ne vendre que des objets personnels

-ne pas participer à plus de 2 manifestations de ce type dans

l'année Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement ci-

dessous

Fait à, le.....

signature:

.....

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

* L'exposant doit se conformer au règlement de la manifestation. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription susceptible de troubler le bon déroulement de la manifestation ou de l'ordre public.

*L'accès à un emplacement est soumis au règlement du montant de l'inscription . L'exposant devra être en muni de sa carte d'identité le jour du vide grenier

*La vente d'armes en état de fonctionnement est interdite.

* L'accès à l'emplacement ne se fait qu'accompagné d'un organisateur;tout exposant s'engage à accepter l'emplacement qui lui est attribué; dans le cas où plusieurs exposants souhaiteraient des emplacements contigus , ils devront le signaler lors de l'inscription. Il est impératif que les véhiculent concernés arrivent en même temps au pointage.

*L'accueil a lieu dès 6h30 à 8h30. L'exposant s'engage à recevoir le public dès 9h00 et ne pas remballer avant 18h00 sauf intempéries.

*Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription même en cas d'intempéries.

*Les objets déballés appartiennent et sont sous la responsabilité de l'exposant, tant en cas de casse de vol ou d'autre préjudice.

*Les emplacements sont loués sans table ni chaise, c'est aux exposant de prévoir leur matériel*les emplacements seront rendus propres, débarrassés de tout objet, papier, poubelles.